

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRUINES

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
11	10	09

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, LUCENA Benvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, "POULAIN DE LAFONTAINE Nobélia, FOULCHÉ Corinne, , VIELLE Sylvie. ROCQUET Olivier, DIAZ Chantal.

Absents : FERRAL Joffrey

Date de la convocation :
06/04/2023

Date d'affichage :
06/04/2023

Délibération 2023 017

OBJET DE LA DELIBERATION

Affectation du résultat 2022

Monsieur MERLET Claude a été nommé secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- Considérant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de **96 767.87 €** qui se décompose ainsi qu'il suit :

- Excédent reporté..... 54 797.11 €
- Résultat de l'exercice..... 41 670.76 €

- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

Restes à réaliser Recettes	-540.27 €
Déficit de clôture Investissement	36 633.22 €
Besoin total de financement	36 082.95€

- Décide d'affecter le résultat au BP 2022, ainsi qu'il suit :

- Au compte **1068 (IR)** – excédent fonctionnement capitalisé :...36 092.95 €
- Au compte **002 (FR)** – excédent fonctionnement reporté : 60 374.92 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le maire

Christian POUGET

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

14 AVR. 2023

et publication ou notification du :

Le maire
Christian POUGET

